

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

## OBJECTIF DE LA FORMATION !

Valider en totalité ou en partie : un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle. L'accompagnement à la VAE facilite la mise en œuvre de cette démarche avec un accompagnateur qui intervient de façon transversale dès l'identification du diplôme jusqu'à la certification.

Nombre de candidats accompagnés 2022 : 1 « - « En cours en 2024 : 10 «. Et Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés : TP AD 100% (2022) - Taux de réussite sur les candidats en cours disponibles au 31/12/2024 - taux satisfaction : 100 % (2022)

## POUR FAIRE QUOI ?

**AVOIR DES MEILLEURES CHANCES DE RECRUTEMENT**  
**OBTENIR UNE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE**  
**PRÉPARER UN CHANGEMENT DE SITUATION**  
**PASSER UN CONCOURS OU ENTRER EN FORMATION**

## MODALITÉS PRATIQUES

### DURÉE

De 14 à 24 heures ; durée personnalisée en fonction des besoins

### SESSIONS

Entrées et sorties permanentes ; veuillez nous consulter pour les dates de rendez-vous

### LIEU DE FORMATION

Nice : 35 rue de Paris 06000 Nice / Cannes : 6 boulevard Carnot 06400 Cannes

### POUR QUI ?

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

### DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

Projet de Transition Professionnelle, CPF, Financement personnel, Financement employeur Plan de Développement des Compétences

### RÉALISATION

En présentiel, à distance ou en modalité hybride  
Accompagnement personnalisé ; souplesse horaire (y compris le samedi et en dehors des horaires de bureau). Alternance de phases collectives et individuelles.

# PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT

## INFORMATIONS, CONSEIL ET CHOIX DE CERTIFICATION (GRATUIT) - 1 À 2 HEURES

Information généraliste sur le projet de VAE  
Aide au choix et au repérage des certifications  
Informations pratiques

## ÉTAPE 1 : CONSEIL - 3 À 7 HEURES

Présentation de la VAE  
Confirmation de l'adéquation entre la certification visée et le parcours professionnel du candidat  
Aide au dispositif de recevabilité  
Rédaction guide du dossier de recevabilité  
Constitution du dossier  
Etude des financements et contractualisation de l'accompagnement /  
Identification des éventuels actes formatifs complémentaires

## ÉTAPE 2 : ACCOMPAGNEMENT - 4 À 14 HEURES

Co-définition de l'accompagnement  
Analyse du parcours professionnel  
Aide et suivi dans l'élaboration du dossier de validation : identification des activités probantes, accompagnement à la rédaction du dossier, vérification de la concordance avec le référentiel  
Possibilité d'orientation vers une formation complémentaire.  
Définition de la date de dépôt du dossier d'expérience  
Préparation à l'entretien oral du jury  
Maintien du lien entre le salarié, l'entreprise, l'organisme certificateur, le jury

## ÉTAPE 3 : JURY & POST JURY - 3 À 6 HEURES

Passage devant le jury et résultats.  
Validation totale : fin du parcours et du dispositif.  
Validation partielle : élaboration d'un plan d'action.  
Relais du conseiller emploi ou interlocuteur de l'entreprise.

## SUIVI À 6 MOIS

Suivi en présentiel, par mail ou entretien téléphonique et évaluation de l'accompagnement à 6 mois.

# MÉTHODES D'ÉVALUATION

Entretiens individuels  
Analyse des productions écrites  
Dossiers de preuves  
Questionnaires ou épreuves écrites  
Entraînement et/ou mise en situation pour préparer l'entretien avec le jury

# ACCESSIBILITÉ

## NICE

Bus : Ligne n° 57 - Arrêt rue Lamartine Lignes n° 64 et 70 - Arrêt Gare Thiers/Médecin Lignes n° 71 et 75 - Arrêt Gare Thiers  
Train : Gare SNCF Nice Ville (5 min à pied)  
Tramway Nice : Ligne 1 : Henri Sappia - Pont Michel Arrêt Gare Thiers  
Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

## CANNES

Transports en commun : Bus : Ligne n° 1-12-35 620-630-20-200-832, Arrêt : VAUBAN  
Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

# CONDITIONS D'ADMISSION

- La certification visée doit être inscrite au RNCP

[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

- L'expérience du candidat doit être en rapport direct avec la certification visée

# ACTUALITÉ VAE

26 mai 2023 : La VAE évolue <https://vae.gouv.fr/>  
Décret n° 2023-408 du 26 mai 2023  
<https://vae.gouv.fr/espacecandidat/>

21 décembre 2022 : Loi n° 2022-1598. Elle prévoit de créer un guichet unique et numérique (groupement d'intérêt public - GIP), pour les démarches des candidats à la VAE.

Novembre 2019 : Décret n°2019-1119

Septembre 2018 : Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Juillet 2017 : Entrée en vigueur du décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

# RECEVABILITÉ

La recevabilité consiste à vérifier la justification d'activités à caractère professionnel en lien direct avec la certification.

Le dossier de recevabilité (livret 1) et l'ensemble des informations relatives à la VAE sont disponibles en cliquant sur ce lien :

<https://www.vaeguidepratique.fr/ass ets/ressources/cerfa-12818-02.pdf>

ESCCOM FORMATION PROFESSIONNELLE CANNES

6 Boulevard Carnot 06400 CANNES

04 92 98 08 29  
formationcannes@ecole-esccom.com

ESCCOM FORMATION PROFESSIONNELLE NICE

35 rue de Paris 06000 NICE

04 93 53 55 55  
formationnice@ecole-esccom.com